

## Ressources et emplois de la PEEC : Analyse des données provisoires 2013

### L'ESSENTIEL

Malgré la poursuite de l'amélioration du recueil des données en ligne avec l'exercice 2012, quelques retards sont toujours observés dans le renseignement de l'enquête provisoire, les dernières réponses étant parvenues à l'Agence début avril 2014.

Selon les données de l'enquête, **les ressources baissent de 3,9% et les emplois augmentent de 1,6% en 2013, ce qui conduirait à un solde ressources-emplois positif de 126,8 millions d'euros.**

**Le montant observé du financement des personnes physiques est supérieur de 54,8 millions d'euros à la limite supérieure du « décret-enveloppes » pour 2013.** En revanche, **le financement des personnes morales pour la même année est**

**inférieur de 393,1 millions d'euros à l'enveloppe minimale** prévue par le « décret-enveloppes » pour cette année. **Le financement des politiques nationales consomme 42,7% des ressources et s'inscrit dans les limites prévues par le « décret-enveloppes »**, avec un montant de 800 millions d'euros pour l'ANRU, 413,4 millions d'euros pour le FNAL avant régularisation et 200 millions d'euros pour l'AFL.

**Le solde net des flux reçus et versés sous forme de subventions devient excédentaire sur l'exercice 2013 à hauteur de 16,9 millions d'euros.**

Le niveau de **trésorerie globale nette des associés collecteurs s'élève à 719,6 millions d'euros en 2013, soit 10,9% de plus qu'en 2012.** En

agrégant la trésorerie de l'UESL avec celle des collecteurs, la **trésorerie globale nette des CIL et de l'UESL augmente de 5,3% entre 2012 et 2013**, passant de 1 247,8 millions d'euros à **1 313,4 millions d'euros.**

1. Description des données .....	1
2. La P(S)EEC : PEEC et PSEEC.....	2
2.1. Synthèse .....	2
2.2. Les ressources .....	3
2.2.1. Synthèse des ressources ...	3
2.2.2. La P(S)EEC nette reçue .....	3
2.2.3. Les retours de prêts.....	4
2.3. Les emplois .....	5
2.3.1. Synthèse des emplois .....	5
2.3.2. Les personnes morales .....	7
2.3.3. Les personnes physiques.....	8
2.3.4. Les politiques nationales .....	9
3. La PEAEC : « PEEC agricole ».....	9
3.1. Les ressources.....	9
3.2. Les emplois .....	10
4. La trésorerie.....	11
5. Annexe.....	12

La présente note analyse les données provisoires relatives aux principaux agrégats représentatifs des ressources et emplois des CIL (Comités Interprofessionnels du Logement). Les articles L.313-3, R.313-12 à R.313-20-3 et R.313-29-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) définissent les règles d'utilisation des fonds issus de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) et de la PSEEC (Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction). Pour les catégories d'emplois de la PEEC définies par l'article L.313-3 suscitée, le décret d'application n°2012-353 modifié, dit « décret-enveloppes », du 12 mars 2012 détermine pour les années 2012, 2013 et 2014 les enveloppes minimales et maximales d'engagements possibles.

### 1. Description des données

Les données analysées dans ce document proviennent :

- des comptes annuels de l'UESL (Union d'Économie Sociale pour le Logement) pour les chiffres de l'exercice 2013 relatifs au financement des politiques nationales ;
  - des enquêtes de l'ANPEEC (Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) pour les données des exercices 2011 et 2012 (données définitives ou provisoires selon la disponibilité) et les autres données de l'exercice 2013 (données provisoires).
- Elles concernent les collecteurs associés de l'UESL. Les collecteurs actifs à la date de rédaction de la présente note sont au nombre de 23 CIL.
- L'analyse des premières tendances pour l'année 2013 développée ci-après concerne dans un premier temps les fonds issus de la PEEC et de la

PSEEC, puis ceux issus de la « PEEC agricole ». Les agrégats analysés ne recouvrent pas l'exhaustivité des emplois et des ressources, mais portent sur leurs principales composantes et excluent les flux de gestion courante

ainsi que quelques éléments accessoires et/ou fortement impactés par les opérations d'inventaire. Les données traduisent des flux effectifs de ressources et d'emplois<sup>1</sup> pour les années observées et ne prennent pas

en compte les engagements hors bilan. Elles sont exprimées en millions d'euros.

<sup>1</sup> Il s'agit de flux rattachés à l'exercice qu'ils se soient ou non traduits par des mouvements de trésorerie.

## 2. La P(S)EEC : PEEC et PSEEC

### 2.1. Synthèse

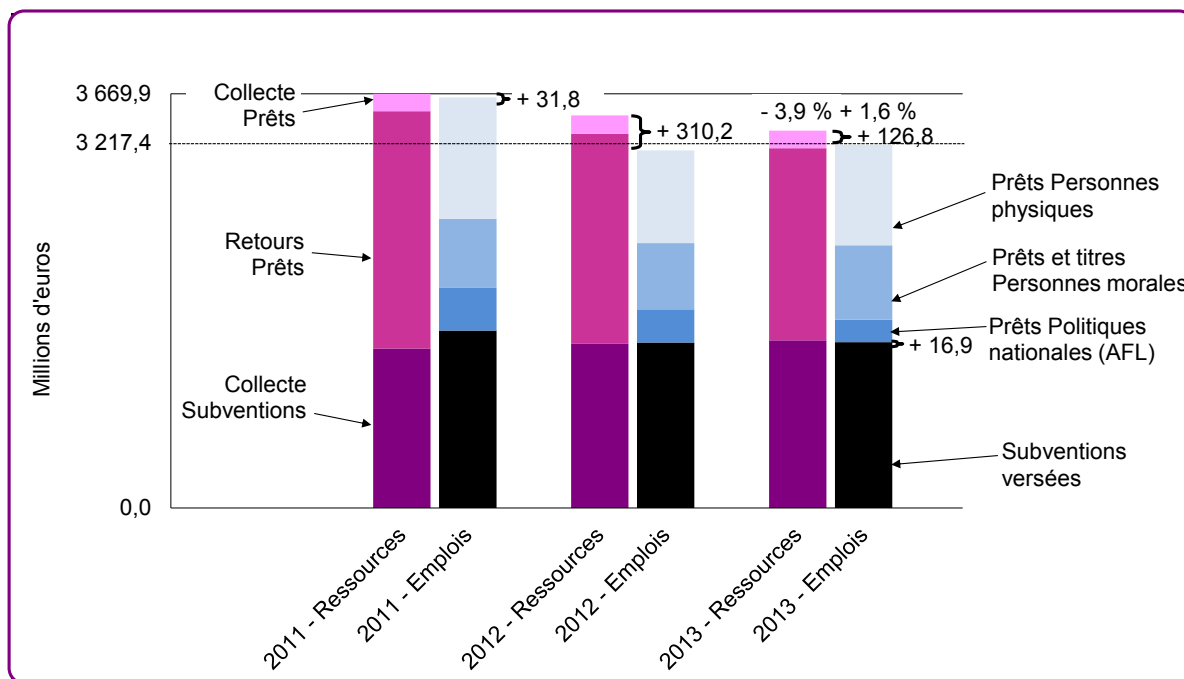
La **synthèse des principaux flux de ressources et d'emplois de la P(S)EEC<sup>2</sup>** sur la période 2011-2013 (voir Annexe) met en évidence un **solde ressources-emplois positif de 126,8 millions d'euros en 2013**,

inférieur à l'excédent de 310,2 millions d'euros constaté en 2012, sachant que ce solde n'était positif que de 31,8 millions d'euros en 2011. En 2013, les ressources ont continué de décroître (- 3,9%) alors que la tendance s'est

inversée pour les emplois qui ont connu une légère augmentation (+ 1,6%).

<sup>2</sup> L'expression P(S)EEC est utilisée pour désigner la PEEC et la PSEEC.

**Graphique 1 : Évolution comparée des principaux flux de ressources et d'emplois (hors gestion courante)**



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012), UESL (comptes annuels 2013).

Si l'on se limite aux seuls ressources et emplois sous forme de subventions (voir Tableau 1, page 3), le solde est excédentaire pour la première fois depuis 2010. Il est positif de 16,9 millions d'euros en 2013 alors qu'il était négatif de 10,8 millions d'euros en 2012 et de 159,2 millions d'euros en 2011.<sup>3</sup> L'excédent constaté sur l'exercice s'explique

principalement par la hausse de la collecte reçue sous forme de subventions (+ 2,1 %) alors que le total des emplois sous forme de subventions n'augmente que très faiblement (+ 0,2%) sur la même période. Les emplois irréversibles représentent 98,9% de la collecte reçue sous forme de subventions en 2013 contre 100,7% en 2012. Les subventions reçues

contribuent ainsi légèrement au financement des emplois réversibles, améliorant les capacités d'intervention futures des organismes.

<sup>3</sup> Ces montants ne tiennent pas compte des flux de gestion courante qui sont intégrés dans les données analysées dans le Rapport annuel statistique et financier. La prise en compte de ces flux aboutit à un solde négatif de 69,5 millions d'euros pour l'année 2012 et de 237,3 millions d'euros pour l'année 2011.

**Tableau 1 : Principaux flux reçus et versés sous forme de subventions de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Collecte sous forme de subventions (A)	1 486,20	100,0%	1 455,60	100,0%	+ 2,1%	1 413,55	100,0%
Subventions personnes morales	186,28	12,5%	120,13	8,3%	+ 55,1%	324,19	22,9%
Subventions personnes physiques	55,51	3,7%	38,39	2,6%	+ 44,6%	46,35	3,3%
Subventions nettes Politiques Nationales	1 227,47	82,6%	1 307,90	89,9%	- 6,1%	1 202,26	85,1%
Total Emplois irréversibles (B)	1 469,26	98,9%	1 466,42	100,7%	+ 0,2%	1 572,80	111,3%
<b>Flux financier irréversible (C) = (A-B)</b>	<b>16,94</b>	<b>1,1%</b>	<b>-10,82</b>	<b>-0,7%</b>	<b>- 256,5%</b>	<b>-159,25</b>	<b>-11,3%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012), UESL (comptes annuels et états de comptes 2013)

Note de lecture : en 2013, le total des subventions versées représente 98,9% de la collecte reçue sous forme de subventions. Le solde entre les subventions reçues et versées est donc positif et égal à 1,1% de la collecte reçue sous forme de subventions.

Les sections suivantes détaillent l'analyse des ressources et des emplois qui déterminent la synthèse ainsi présentée.

## 2.2. Les ressources

Selon les articles L.313-3, R.313-29-1 et R.313-29-2 du CCH, les ressources de la PEEC et de la PSEEC sont issues :

- des versements reçus des assujettis, sous déduction des remboursements faits par les CIL au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts (collecte nette) ;

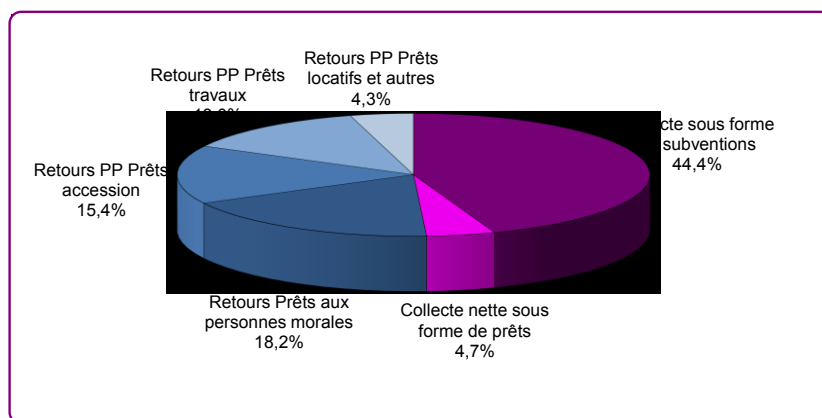
- des retours de prêts antérieurs consentis grâce aux ressources de la PEEC et de la PSEEC ;
- des emprunts de l'UESL ;
- de l'affectation de tout ou partie du résultat des collecteurs agréés.

- la collecte nette reçue (obligatoire et volontaire) ;
- aux retours de prêts accordés aux personnes morales et physiques ;
- et aux produits des cessions de titres.

Appréciées en termes de flux effectifs au niveau des collecteurs, les ressources se limitent en réalité à :

### 2.2.1. Synthèse des ressources

Le montant total des ressources de la P(S)EEC s'élève à 3 344,2 millions d'euros, soit 3,9% de moins qu'en 2012 (voir Annexe). En 2013, les remboursements de financements accordés constituent 50,9% des ressources de la P(S)EEC alors que les versements nets reçus des entreprises représentent 49,1 %.

**Graphique 2 : Répartition des ressources P(S)EEC en 2013**

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013).

### 2.2.2. La P(S)EEC nette reçue

La P(S)EEC nette reçue correspond à l'ensemble des fonds reçus des employeurs sous forme de subventions et sous forme de prêts, sous déduction des remboursements faits aux employeurs des fonds antérieurement perçus sous forme de prêts.

Selon les données recueillies, la **P(S)EEC nette reçue est de 1 642,6 millions d'euros en 2013, soit 1,4% de plus qu'en 2012** (voir Tableau 2).

La collecte reçue sous forme de subventions représente 90,5% de l'ensemble de la collecte en 2013. Elle constitue une ressource définitivement

acquise pour « Action Logement ». La participation obligatoire sous forme de subventions représente la principale composante (82% de la collecte totale en 2013), alors que la part de la participation volontaire reçue sous forme de subventions ne pèse que 0,2%. La compensation reçue de l'État

pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC représente 8,1% de la collecte totale reçue en 2013. Le reversement des 2/3 de la collecte reçue par les organismes

HLM demeure marginal, à 2,6 millions d'euros en 2013.

Quant à la P(S)EEC reçue sous forme de prêts, elle constitue de par sa nature

une ressource temporaire pour « Action Logement ». Elle s'élève à 156,4 millions d'euros en montant net des remboursements, soit un montant inférieur de 4,6% à celui de 2012.

**Tableau 2 : P(S)EEC nette reçue de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	1 347,47	82,0%	1 316,08	81,3%	+ 2,4%	1 272,09	81,1%
Compensation 10/20	133,30	8,1%	133,30	8,2%	- 0,0%	132,69	8,5%
Reversement 2/3 HLM	2,60	0,2%	3,15	0,2%	- 17,7%	3,21	0,2%
Participation obligatoire nette sous forme de prêts	149,74	9,1%	156,75	9,7%	- 4,5%	146,02	9,3%
<b>Collecte totale nette PEEC (A)</b>	<b>1 633,10</b>	<b>99,4%</b>	<b>1 609,29</b>	<b>99,4%</b>	<b>+ 1,5%</b>	<b>1 554,01</b>	<b>99,1%</b>
Participation volontaire subventions	2,84	0,2%	3,06	0,2%	- 7,1%	5,55	0,4%
Participation volontaire nette sous forme de prêts	6,67	0,4%	7,18	0,4%	- 7,2%	8,21	0,5%
<b>Collecte totale nette PSEEC (B)</b>	<b>9,51</b>	<b>0,6%</b>	<b>10,24</b>	<b>0,6%</b>	<b>- 7,2%</b>	<b>13,76</b>	<b>0,9%</b>
<b>Collecte totale nette P(S)EEC (C) = (A+B)</b>	<b>1 642,60</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 619,53</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 1,4%</b>	<b>1 567,78</b>	<b>100,0%</b>
<b>Collecte totale P(S)EEC sous forme de subventions</b>	<b>1 486,20</b>	<b>90,5%</b>	<b>1 455,60</b>	<b>89,9%</b>	<b>+ 2,1%</b>	<b>1 413,55</b>	<b>90,2%</b>
<b>Collecte totale nette P(S)EEC sous forme de prêts</b>	<b>156,40</b>	<b>9,5%</b>	<b>163,94</b>	<b>10,1%</b>	<b>- 4,6%</b>	<b>154,23</b>	<b>9,8%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012)

Note de lecture : selon la nouvelle segmentation des fonds utilisée depuis l'entrée en vigueur du décret n°2012-721 du 9 mai 2012, les activités sont classées dans les différents secteurs sur la base des principes suivants : la PEEC désigne toute l'activité relative à l'obligation légale des employeurs assujettis en vertu de l'article L 313-1 du CCH et la PSEEC tout ce qui concerne les entreprises non assujetties ou les versements faits par les entreprises assujetties en dehors du cadre de leur obligation légale. La P(S)EEC correspond à la combinaison de la PEEC et de la PSEEC.

### 2.2.3. Les retours de prêts

Ils comprennent l'ensemble des remboursements de prêts accordés par les collecteurs quelle que soit la nature et la durée du prêt qui peut atteindre 30 ans, avec des différés de

remboursement jusqu'à 20 ans s'ils sont destinés aux bailleurs sociaux. Les prêts aux personnes physiques n'excèdent pas en général une durée de 15 ans, à l'exception du PASS-

FONCIER. Ces retours sont analysés ci-après en distinguant ceux relatifs aux prêts accordés aux personnes morales et ceux inhérents aux prêts accordés aux personnes physiques.

#### 2.2.3.1. Retours de prêts accordés aux personnes morales

Les retours de prêts accordés aux personnes morales atteignent 609,3 millions d'euros en 2013 (Tableau 3, page suivante), en baisse de 6,2%. Ils proviennent :

- à 28,8% des filiales et autres entreprises liées des collecteurs (contrôle exclusif) ;
- à 12,5% des autres participations des collecteurs (contrôle conjoint ou influence notable présumée à partir d'un taux de détention d'au moins 20%) ;

- et à 58,7% des autres personnes morales (aucune participation ou titre détenu, ou participation non significative).

Le montant des retours de prêts aux autres personnes morales (« hors groupe ») en 2013 sont inférieurs de 4,1% à celui de 2012. Les retours de prêts intragroupes diminuent également sur la période, soit de 9,3% pour les prêts accordés aux filiales et autres entreprises liées et de 8,3% pour les retours de prêts provenant des autres

participations. La conjonction de ces évolutions entraîne une faible progression de la quote-part des retours de prêts « hors groupe » qui passe de 57,4% en 2012 à 58,7% en 2013. À noter que d'après l'analyse des données intermédiaires 2013 des CIL, le total des retours de prêts attendus pour l'exercice 2013 avait été estimé à au moins 600 millions d'euros pour 609,3 millions d'euros de retours de prêts réellement constatés selon les données provisoires 2013.

**Tableau 3 : Retours de prêts accordés aux personnes morales de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	175,21	28,8%	193,10	29,7%	- 9,3%	185,16	28,3%
Autres participations	76,38	12,5%	83,26	12,8%	- 8,3%	84,69	13,0%
Autres personnes morales	357,67	58,7%	373,06	57,4%	- 4,1%	383,90	58,7%
<b>Retours Prêts Personnes morales</b>	<b>609,25</b>	<b>100,0%</b>	<b>649,42</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 6,2%</b>	<b>653,75</b>	<b>100,0%</b>
<b>Fonds PEEC</b>	<b>580,42</b>	<b>95,3%</b>	<b>635,71</b>	<b>97,9%</b>	<b>- 8,7%</b>	<b>645,98</b>	<b>98,8%</b>
<b>Fonds PSEEC</b>	<b>28,83</b>	<b>4,7%</b>	<b>13,72</b>	<b>2,1%</b>	<b>+ 110,2%</b>	<b>7,77</b>	<b>1,2%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012)

Note de lecture : les « Filiales et entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent directement ou indirectement un contrôle exclusif. Les « Autres participations » sont constituées des entreprises dans lesquelles les collecteurs détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

### 2.2.3.2. Retours de prêts accordés aux personnes physiques

Les **retours de prêts accordés aux personnes physiques s'élèvent à 1 092,3 millions d'euros en 2013** (Tableau 4), **soit une baisse de 9,7%** par rapport à 2012. Par nature, leur ventilation montre une prédominance des retours de prêts accession directs (46,4%). Les deux autres catégories significatives sont les retours de prêts travaux (39,7%), dont la proportion importante s'explique par l'importante diffusion du prêt PASS-TRAVAUX de 2000 à 2008, ainsi que les retours de prêts locatifs (13,1%) qui correspondent aux remboursements générés par les avances et les mises en jeu LOCA-PASS. Les prêts accession indirects (PASS-FONCIER en bail à construction portés par une structure intermédiaire, par opposition aux prêts accession directs constitués des prêts accession classiques et du PASS-FONCIER en prêt avec différé) sont en phase de différé d'amortissement et aucun remboursement significatif ne devrait intervenir avant 10 à 15 ans.

**Tableau 4 : Retours de prêts accordés aux personnes physiques de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	506,53	46,4%	516,70	42,7%	- 2,0%	568,98	39,3%
Prêts accession indirects	7,90	0,7%	4,81	0,4%	+ 64,2%	3,59	0,2%
Prêts travaux	433,50	39,7%	519,40	43,0%	- 16,5%	646,45	44,6%
Prêts locatifs	142,85	13,1%	167,20	13,8%	- 14,6%	229,19	15,8%
Autres prêts	1,55	0,1%	1,13	0,1%	+ 37,9%	0,14	0,0%
<b>Retours Prêts Personnes physiques (1)</b>	<b>1 092,33</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 209,24</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 9,7%</b>	<b>1 448,35</b>	<b>100,0%</b>
<b>Fonds PEEC</b>	<b>1 038,43</b>	<b>95,1%</b>	<b>1 149,35</b>	<b>95,0%</b>	<b>- 9,7%</b>	<b>1 378,48</b>	<b>95,2%</b>
<b>Fonds PSEEC</b>	<b>53,91</b>	<b>4,9%</b>	<b>59,89</b>	<b>5,0%</b>	<b>- 10,0%</b>	<b>69,88</b>	<b>4,8%</b>
(1) Dont Mandats de gestion	1,92	0,2%	2,05	0,2%	- 6,2%	1,96	0,1%

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012)

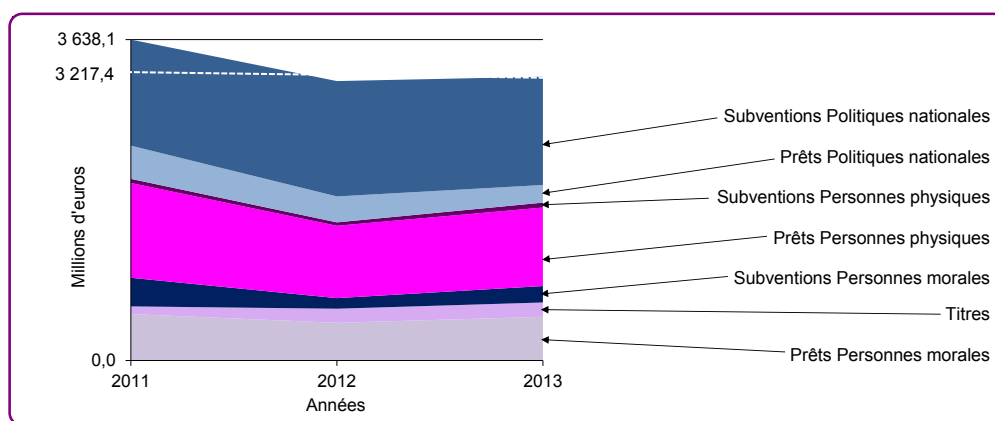
## 2.3. Les emplois

La loi du 25 mars 2009 et ses décrets d'application (décrets-emplois et décret-enveloppes) ont redéfini le périmètre d'intervention d'« Action Logement ». Après une hausse continue du niveau des emplois jusqu'en 2010, ces derniers ont diminué en 2011 puis en 2012. L'année 2013 voit la tendance s'inverser avec une légère remontée du niveau des emplois.

### 2.3.1. Synthèse des emplois

**La contribution des CIL aux emplois de la P(S)EEC s'élève à 3 217,4 millions d'euros, soit 1,6% de plus qu'en 2012** (voir Annexe). En effet, l'année 2013 est marquée par une évolution contrastée des différentes catégories d'emplois. Ainsi, la contribution des associés collecteurs de l'UESL au financement des politiques nationales baisse de 10,9% par rapport à 2012 et les concours directs aux personnes morales augmentent significativement (19,3% de plus qu'en 2012) à l'instar des financements aux personnes physiques qui croissent de 10,1% par rapport à 2012 (voir Graphique 3, page 6).

Graphique 3 : Contribution des CIL aux emplois par grandes catégories



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012), UESL (états de comptes 2013).

Pour l'ensemble des emplois de la PEEC, le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié a prévu pour 2013 une **enveloppe minimale de 3,191 milliards d'euros** et une **enveloppe maximale de 4,180 milliards d'euros**. Le **niveau observé** des emplois, qui s'établit au niveau sectoriel à **3,224 milliards d'euros d'après les données provisoires**, permet de dire que le niveau global des emplois **devrait être au final proche de l'enveloppe minimale** définie par le décret, mais avec des résultats contrastés selon les catégories d'emplois.

Tableau 5 : Synthèse du « décret-enveloppes »

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013				Exercice 2012		Exercice 2011	
	Minimum	Maximum	Réalisé <sup>(1)</sup>	%	Réalisé <sup>(1)</sup>	%	Réalisé <sup>(1)</sup>	%
Concours Personnes physiques (A)	595,0	885,0	939,8	29,2%	873,9	27,8%	1 144,0	30,6%
Dont								
Pass foncier et prêts accession (*)			620,5	19,2%	553,0	17,6%	796,9	21,3%
Prêts travaux	425,0	630,0	120,6	3,7%	47,1	1,5%	57,2	1,5%
Emplois non ventilés Personnes physiques					35,6	1,1%	25,3	0,7%
Concours Personnes morales (B)	1 233,0	1 745,0	839,9	26,1%	693,5	22,1%	905,7	24,3%
Dont								
Fonds propres		165,0	162,5	5,0%	150,9	4,8%	82,4	2,2%
Subventions au logement social	450,0	465,0	186,3	5,8%	104,2	3,3%	310,2	8,3%
Quasi-fonds propres			n.d.	n.d.			(**)	(**)
Prêts in fine					17,8	0,6%		
Prêts amortissables		820,0	414,2	12,8%	293,1	9,3%	315,5	8,4%
Préfinancements	585,0	10,0	80,9	2,5%	33,7	1,1%	97,9	2,6%
Emplois non ventilés Personnes morales					14,0	0,4%	14,8	0,4%
Financement Politiques nationales (C)	1 363,0	1 550,0	1 444,0	44,8%	1 572,6	50,1%	1 684,7	45,1%
Dont								
Subventions en faveur de l'AFL								
Prêts en faveur de l'AFL	100,0	200,0	200,0	6,2%	300,0	9,6%	400,0	10,7%
Financement du PNRU	800,0	800,0	800,0	24,8%	810,0	25,8%	615,0	16,5%
Financement de l'ANAH, du PNRQAD et du FNAL (***)	400,0	400,0	413,4	12,8%	390,0	12,4%	575,0	15,4%
Emplois non ventilés Politiques nationales					0,0	0,0%	0,0	0,0%
<b>Enveloppe totale (F) = (D+E)</b>	<b>3 191,0</b>	<b>4 180,0</b>	<b>3 223,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 140,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 734,3</b>	<b>100,0%</b>

n.d. : non disponible

(1) Concours Personnes physiques et Concours Personnes morales : emplois effectivement rattachés à l'exercice, avec ou sans mouvements de trésorerie. Financements Politiques nationales : versements effectifs réalisés par l'UESL et provisions pour la couverture de la GRL.

(\*) Le "décret-enveloppes" n°2012-353 du 12 mars 2012 modifié ne prévoit aucune enveloppe pour le PASS foncier au titre de l'exercice 2013.

(\*\*) Les dotations aux quasi-fonds propres sont globalisées avec les dotations aux fonds propres pour les exercices 2010 et 2011.

(\*\*\*) Le décret d'application du 12 mars 2012 ne prévoit pas d'enveloppe pour le PNRQAD au titre de l'exercice 2013. Concernant le FNAL, la Loi de finances pour 2014 (article 65) a modifié son financement et a transformé le "prélèvement" sur collecte en une "contribution". Par rapport à l'enveloppe de 400 millions d'euros prévue pour 2013, le montant observé de 413,4 millions d'euros est avant régularisation des trop-versés qui ont été remboursés aux organismes en 2014.

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012), UESL (comptes annuels 2013), Décret n°2012-353 du 12 mars 2012, dit « décret-enveloppes », modifié.

### 2.3.2. Les personnes morales

**Les concours directs<sup>4</sup> des CIL aux personnes morales augmentent de 19,3%** par rapport à 2012 et s'élèvent à 844,2 millions d'euros en 2013 (Tableau 6), dont **839,9 millions d'euros au titre de la PEEC. Ce montant observé en 2013 pour les emplois PEEC est inférieur de 393,1 millions d'euros à l'enveloppe minimale prévue.** Les emplois directs réalisés au bénéfice des personnes morales en 2013 sont dirigés vers les filiales et autres entreprises liées pour 24,9% (20,1% en prêts et 4,8% en subventions), et vers les autres participations pour 10,1% (7,3% en

prêts et 2,9% en subventions), soit une quote-part totale de 35,0% pour les investissements internes aux groupes des collecteurs, sans tenir compte des souscriptions de titres qui représentent 19,2% du total des emplois en direction des personnes morales. La part d'investissement dont bénéficient les autres personnes morales (coopératives HLM, offices, sociétés sans lien capitalistique significatif avec les collecteurs, etc.) correspond au solde, soit 45,8%.

Par rapport à 2012, on observe en 2013 une légère évolution de la répartition

des emplois par nature au profit des subventions, au détriment des prêts et des souscriptions de titres :

- 58,7% de prêts en 2013 contre 60,4% en 2012 ;
- 22,1% de subventions et opérations assimilées en 2013 contre 17% en 2012 ;
- 19,2% de souscriptions de titres en 2013 contre 22,6% en 2012.

<sup>4</sup> Les concours analysés ici sont dits directs par opposition aux versements faits à des organismes et programmes nationaux qui sont des financements indirects pour les personnes morales constructeurs et bailleurs.

**Tableau 6 : Concours aux personnes morales de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	169,39	20,1%	108,26	15,3%	+ 56,5%	177,44	18,9%
Autres participations	61,22	7,3%	52,47	7,4%	+ 16,7%	66,21	7,1%
Autres personnes morales	264,84	31,4%	266,57	37,7%	- 0,6%	282,73	30,1%
<b>Prêts Personnes morales (I)</b>	<b>495,45</b>	<b>58,7%</b>	<b>427,30</b>	<b>60,4%</b>	<b>+ 15,9%</b>	<b>526,39</b>	<b>56,1%</b>
Titres de participation	162,01	19,2%	159,31	22,5%	+ 1,7%	87,00	9,3%
Autres formes de participation			0,00	0,0%	- 100,0%		
Titres immobilisés	0,47	0,1%	0,65	0,1%	- 28,0%	0,34	0,0%
<b>Souscriptions de titres (II)</b>	<b>162,48</b>	<b>19,2%</b>	<b>159,96</b>	<b>22,6%</b>	<b>+ 1,6%</b>	<b>87,34</b>	<b>9,3%</b>
Filiales et autres entreprises liées	40,51	4,8%	18,65	2,6%	+ 117,2%	57,88	6,2%
Autres participations	24,13	2,9%	17,51	2,5%	+ 37,8%	50,90	5,4%
Autres personnes morales	121,65	14,4%	83,97	11,9%	+ 44,9%	215,40	23,0%
<b>Subventions Personnes morales (III)</b>	<b>186,28</b>	<b>22,1%</b>	<b>120,13</b>	<b>17,0%</b>	<b>+ 55,1%</b>	<b>324,19</b>	<b>34,6%</b>
<b>Financements Personnes morales (I+II+III)</b>	<b>844,21</b>	<b>100,0%</b>	<b>707,39</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 19,3%</b>	<b>937,91</b>	<b>100,0%</b>
<b>Fonds PEEC</b>	<b>839,89</b>	<b>99,5%</b>	<b>692,18</b>	<b>97,9%</b>	<b>+ 21,3%</b>	<b>904,81</b>	<b>96,5%</b>
<b>Fonds PSEEC</b>	<b>4,32</b>	<b>0,5%</b>	<b>15,21</b>	<b>2,1%</b>	<b>- 71,6%</b>	<b>33,10</b>	<b>3,5%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012)

Le Tableau 5 (page 6) montre que **le décret-enveloppes 2012-2014 a prévu une enveloppe globale minimale de 1 233 millions d'euros pour 2013 pour les concours aux personnes morales**, dont 450 millions d'euros affectés aux fonds propres et aux subventions ainsi que 585 millions d'euros dédiés aux prêts amortissables et aux préfinancements. À noter qu'aucune enveloppe n'a été prévue pour les prêts in fine et les quasi-fonds propres au titre de l'exercice 2013.

À l'intérieur de cette enveloppe, l'UESL a fixé dans son cadrage financier pour l'exercice 2013 (décidé lors du conseil de surveillance du 27 novembre 2013) un objectif de 597 millions d'euros pour les dotations en fonds propres et les subventions (dont 300 millions d'euros de subventions au logement social) ainsi qu'une enveloppe de 790 millions d'euros pour les prêts amortissables (dont 530 millions d'euros pour les prêts PLUS/PLAI), atteignant ainsi quasiment le maximum des enveloppes annuelles

prévues par le décret dans les deux cas.

Selon les données provisoires (cf. Tableau 6 ci-dessus), **186,3 millions d'euros de subventions au logement social** ont été enregistrées en 2013, intégralement attribués sur fonds PEEC, **soit une hausse de 55,1% par rapport à 2012.**

Les **souscriptions de titres** s'élèvent à **162,5 millions d'euros** pour 2013 (constitués intégralement de fonds

PEEC), **soit une hausse de 1,6% par rapport à 2012.**

Quant aux **prêts distribués** en 2013 **aux personnes morales**, ils s'élèvent à **495,5 millions d'euros** (dont 491,1

millions d'euros au titre de la PEEC), **soit une augmentation de 15,9 % par rapport à 2012.**

### 2.3.3. Les personnes physiques

**Les concours aux personnes physiques augmentent de 10,1% par rapport à 2012 et s'élèvent à 945,7 millions d'euros en 2013** (Tableau 7), dont 939,8 millions d'euros imputables sur les fonds PEEC, **pour une enveloppe minimale de 595 millions d'euros et une enveloppe maximale de 885 millions d'euros.**

**Tableau 7 : Concours aux personnes physiques de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	625,87	66,2%	615,05	71,6%	+ 1,8%	794,11	70,8%
Prêts accession indirects	0,06	0,0%	0,70	0,1%	- 91,5%	20,32	1,8%
Prêts travaux	121,17	12,8%	54,73	6,4%	+ 121,4%	66,34	5,9%
Prêts locatifs	141,62	15,0%	148,06	17,2%	- 4,4%	192,66	17,2%
Autres prêts	1,49	0,2%	1,86	0,2%	- 19,7%	1,55	0,1%
<b>Prêts Personnes physiques (I)</b>	<b>890,21</b>	<b>94,1%</b>	<b>820,40</b>	<b>95,5%</b>	<b>+ 8,5%</b>	<b>1 074,98</b>	<b>95,9%</b>
Personnes physiques bénéficiaires	55,51	5,9%	38,39	4,5%	+ 44,6%	46,35	4,1%
Personnes physiques bailleurs							
<b>Subventions et assimilées (II)</b>	<b>55,51</b>	<b>5,9%</b>	<b>38,39</b>	<b>4,5%</b>	<b>+ 44,6%</b>	<b>46,35</b>	<b>4,1%</b>
<b>Financements Personnes physiques (I+II)</b>	<b>945,72</b>	<b>100,0%</b>	<b>858,79</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 10,1%</b>	<b>1 121,32</b>	<b>100,0%</b>
<b>Fonds PEEC</b>	<b>939,76</b>	<b>99,4%</b>	<b>837,90</b>	<b>97,6%</b>	<b>+ 12,2%</b>	<b>1 103,93</b>	<b>98,4%</b>
<b>Fonds PSEEC</b>	<b>5,96</b>	<b>0,6%</b>	<b>20,88</b>	<b>2,4%</b>	<b>- 71,5%</b>	<b>17,39</b>	<b>1,6%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012)

Pour les **prêts accession et les prêts travaux**, le « décret-enveloppes » a fixé entre 425 et 630 millions d'euros le niveau de distribution programmé en 2013. L'UESL a annoncé pour la même année un objectif de 600 millions d'euros pour les prêts accession et les prêts travaux (dont 500 millions d'euros sur l'accession et 100 sur les travaux). Sur la base des données provisoires, **625,9 millions d'euros de prêts accession ont été accordés en 2013**, (dont 620,5 millions d'euros au titre des fonds PEEC) ainsi que **121,2 millions d'euros de prêts travaux** (dont 120,6 au titre de la PEEC), soit un **total de 747,1 millions d'euros**. Ce montant dépasse l'objectif de l'UESL ainsi que la limite supérieure prévue par le « décret-enveloppes ». Il correspond à 79,0% des concours accordés aux personnes physiques en 2013 (66,2% pour les prêts accession et 12,8% pour

les prêts travaux). Les prêts accessions indirects qui correspondent au PASS-FONCIER sous forme de bail à construction ne constitue désormais qu'une part infime des prêts personnes physiques. Après une phase de **contraction** observée depuis 2009, **les prêts travaux sont à nouveau en hausse à compter de 2013**. En effet, le **montant distribué des prêts travaux augmente de 121,4% en 2013**.

Les **prêts locatifs** représentent 15,0% du total des emplois destinés aux personnes physiques en 2013 et correspondent aux financements LOCA-PASS, avances et mises en jeu des garanties de loyer. Ils **s'élèvent en 2013 à 141,6 millions d'euros**, entièrement composés de fonds PEEC, **soit un montant inférieur de 4,4% à celui de 148,1 millions d'euros en 2012**. Parallèlement à la montée en

charge de la GRL (Garantie des risques locatifs), les prêts locatifs se réduisent et correspondent désormais uniquement à l'avance LOCA-PASS (prêt consenti à taux nul pour financer l'accès au logement locatif) et aux décaissements consécutifs aux garanties de loyers accordées avant la GRL ou relatives à des logements appartenant à des personnes morales et faisant l'objet d'une convention au titre de l'article L.351-2 du CCH (APL) ou d'une convention signée avec l'ANAH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les **subventions accordées** sont quasi exclusivement des concours MOBILI-PASS et MOBILI-JEUNE. Les montants observés **augmentent de 44,6% entre 2012 et 2013 pour s'établir à 55,5 millions d'euros**, constitués quasi exclusivement de fonds PEEC, soit 5,9% du total des emplois.



### 2.3.4. Les politiques nationales

Le financement des politiques nationales regroupe les concours à des organismes et à des programmes nationaux tels que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Association Foncière Logement (AFL), la Garantie Universelle des Risques Locatifs (GURL), l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL et ADIL), etc. Il englobe aussi d'autres actions antérieures à l'entrée en vigueur

de la loi du 25 mars 2009 : contribution aux prêts bonifiés CDC, financement du Fonds de soutien (Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale), etc.

Selon les données de l'UESL, **les financements accordés par « Action Logement » au titre des opérations rentrant dans le cadre des politiques nationales s'élèvent à 1 444 millions d'euros en 2013, alors qu'ils étaient de 1 572,6 millions d'euros en 2012** (voir Tableau 5, page 7). « Action

Logement » finance en 2013 la **rénovation urbaine pour 800 millions d'euros** (contre 810 millions d'euros en 2012) et **le FNAL pour 413,4 millions d'euros** avant régularisation (en lieu et place de 390 millions d'euros en 2012 pour l'ANAH). Le niveau de **financement de l'AFL atteint 200 millions d'euros, soit le maximum prévu par le « décret-enveloppes » pour 2013**, sachant que ce financement se réalise désormais uniquement sous forme de prêts.

## 3. La PEAEC : « PEEC agricole »

### 3.1. Les ressources

**La collecte totale** effectuée auprès des employeurs agricoles occupant au minimum 50 salariés agricoles **est pour 2013 de 22,1 millions d'euros, soit 4,6% de plus qu'en 2012** (Tableau 8). Il s'agit de la participation obligatoire utilisable par les organismes. Il est rappelé que la fraction dite 1/9<sup>ème</sup>, soit un cumul de 10,9 millions d'euros au début de l'année 2012, correspondait à une somme qui devait être versée à un fonds d'intervention à désigner par le

Ministère de l'Agriculture et qui figurait dans un compte d'attente. La suppression de cette fraction par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 a rendu cette somme disponible pour les emplois directs des collecteurs à compter de l'exercice 2012. Cette évolution législative explique le transfert de ces fonds du compte d'attente vers un compte de collecte observé exclusivement sur l'exercice 2012.

**Les retours de prêts pour 2013 s'élèvent à 3,1 millions d'euros**, et sont entièrement issus des prêts accordés à des personnes physiques (Tableau 9, page 10).

En synthèse (Tableau 8), il ressort que **la PEAEC reste en phase de montée en charge et ses ressources sont principalement constituées de la collecte (87,6%)**.

**Tableau 8 : Synthèse des principales ressources de la PEAEC de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	22,14	87,6%	32,11	137,2%	- 31,1%	16,74	77,8%
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 <sup>ème</sup> PEAEC (*)			-10,94	-46,8%	- 100,0%	2,92	13,6%
<b>Collecte totale PEAEC (A)</b>	<b>22,14</b>	<b>87,6%</b>	<b>21,17</b>	<b>90,4%</b>	<b>+ 4,6%</b>	<b>19,67</b>	<b>91,4%</b>
Retours Prêts Personnes morales							
Retours Prêts Personnes physiques	3,14	12,4%	2,24	9,6%	+ 40,3%	1,86	8,6%
<b>Retours de prêts PEAEC (B)</b>	<b>3,14</b>	<b>12,4%</b>	<b>2,24</b>	<b>9,6%</b>	<b>+ 40,3%</b>	<b>1,86</b>	<b>8,6%</b>
<b>Total Principales ressources - PEAEC (A+B)</b>	<b>25,28</b>	<b>100,0%</b>	<b>23,40</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 8,0%</b>	<b>21,53</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012).

(\*) Note de lecture : En 2012, suite à la suppression de la fraction dite 1/9<sup>ème</sup>, il y a eu un transfert du compte d'attente (Organisme gestionnaire du fonds 1/9<sup>ème</sup> PEAEC) vers le compte de collecte (Participation obligatoire subventions) pour un total de 10,94 millions d'euros, d'où un montant apparent de 32,11 millions d'euros sur la rubrique « Participation obligatoire subventions » alors que la collecte totale PEAEC stricto sensu s'élève à 21,17 millions d'euros. En 2013, le compte d'attente présente un solde nul et la collecte totale PEAEC correspond donc exclusivement à la rubrique « Participation obligatoire subventions ».

**Tableau 9 : Retours de prêts consentis au titre de la PEEC Agricole de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Retours Prêts Personnes morales							
Prêts accession directs	1,40	44,7%	0,94	42,0%	+ 49,2%	0,68	36,8%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	1,74	55,3%	1,30	58,0%	+ 33,9%	1,17	63,2%
Prêts locatifs							
Autres prêts							
Retours Prêts Personnes physiques	3,14	100,0%	2,24	100,0%	+ 40,3%	1,86	100,0%
<b>Retours de prêts PEAC</b>	<b>3,14</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,24</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 40,3%</b>	<b>1,86</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012).

**3.2. Les emplois**

Les emplois réalisés en 2013 au titre de la PEAC s'élèvent à **8,1 millions d'euros** (voir Tableau 11), soit :

- **7,7 millions d'euros** pour les prêts accordés aux personnes physiques (**accession et travaux**) ;

- **0,4 million d'euros** de subventions « **Agri-Mobilité** » versées aux personnes physiques.

Comparés aux ressources, les emplois au titre de la PEAC demeurent relativement faibles (8,1 millions d'euros

d'emplois contre 25,3 millions de ressources), phénomène d'autant plus marqué que **les emplois ont diminué de 1,7%, alors que les ressources ont progressé de 8,0%** (voir Tableau 8, page 9).

**Tableau 10 : Principaux emplois de la « PEEC agricole » de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	4,18	51,9%	4,35	53,0%	- 3,9%	3,25	48,0%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	3,53	43,7%	3,48	42,4%	+ 1,3%	3,21	47,4%
Prêts locatifs							
Autres prêts							
Prêts Personnes physiques	7,71	95,6%	7,83	95,5%	- 1,5%	6,46	95,4%
Subventions Personnes physiques	0,36	4,4%	0,37	4,5%	- 4,0%	0,31	4,6%
<b>Concours Personnes physiques - PEAC (A)</b>	<b>8,07</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,20</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 1,7%</b>	<b>6,77</b>	<b>100,0%</b>
Prêts Personnes morales							
Subventions Personnes morales							
<b>Concours Personnes morales - PEAC (B)</b>							
<b>Total Principaux emplois - PEAC (A+B)</b>	<b>8,07</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,20</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 1,7%</b>	<b>6,77</b>	<b>100,0%</b>

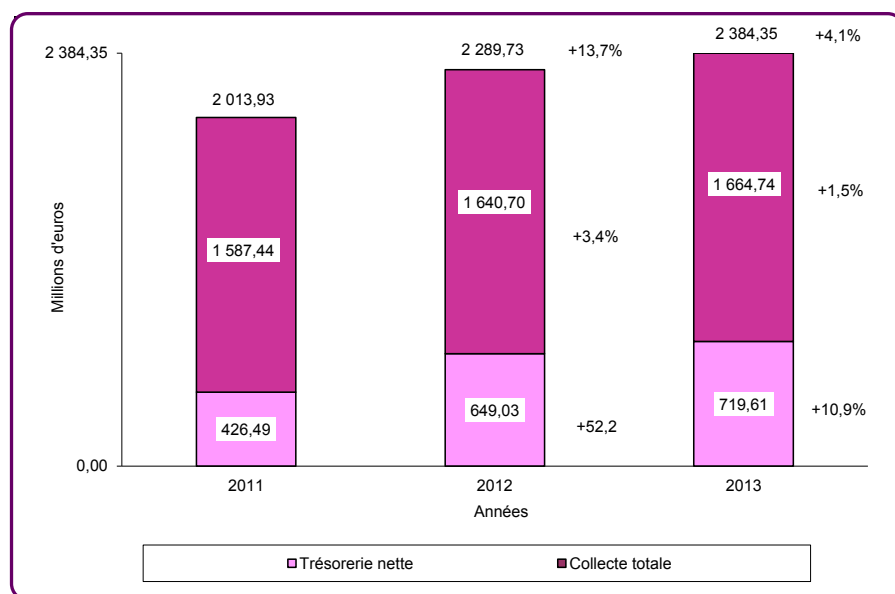
Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012).

## 4. La trésorerie

Au 31 décembre 2013, la trésorerie globale des CIL s'élève à 2 384,3 millions d'euros, soit 4,1% de plus qu'au 31 décembre 2012. Après neutralisation de la collecte de l'exercice, la trésorerie disponible (trésorerie globale nette de la collecte) croît de 10,9% pour s'établir 719,6 millions d'euros contre 649 millions d'euros en 2012.

En intégrant la trésorerie de l'UESL, la trésorerie globale progresse de 3,1% par rapport à 2012, en s'établissant à 2 978,1 millions d'euros en 2013. Quant à la trésorerie globale UESL-CIL nette de la collecte, elle croît de 5,3% entre 2012 et 2013 pour se monter à 1 313,4 millions d'euros.

Graphique 4 : Trésorerie globale des collecteurs



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012).

Tableau 11 : Synthèse de la trésorerie de l'UESL et des collecteurs associés de 2011 à 2013

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013				Exercice 2012			Variation 2013/2012	Exercice 2011
	UESL	CIL	TOTAL	%	UESL	CIL	TOTAL		
Valeurs Mobilières de Placement	293,89	558,04	851,92	28,6%	322,04	430,80	752,84	+ 13,2%	1 444,55
Disponibilités nettes	299,88	1 826,31	2 126,19	71,4%	276,77	1 858,93	2 135,70	- 0,4%	1 189,31
<b>Trésorerie globale (A)</b>	<b>593,76</b>	<b>2 384,35</b>	<b>2 978,11</b>	<b>100,0%</b>	<b>598,81</b>	<b>2 289,73</b>	<b>2 888,54</b>	<b>+ 3,1%</b>	<b>2 633,86</b>
Collecte totale P(S)EEC		1 642,60	1 642,60	55,2%		1 619,53	1 619,53	+ 1,4%	1 567,78
Collecte totale PEAEC		22,14	22,14	0,7%		21,17	21,17	+ 4,6%	19,67
<b>Collecte totale (B)</b>		<b>1 664,74</b>	<b>1 664,74</b>	<b>55,9%</b>		<b>1 640,70</b>	<b>1 640,70</b>	<b>+ 1,5%</b>	<b>1 587,44</b>
<b>Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)</b>	<b>593,76</b>	<b>719,61</b>	<b>1 313,37</b>	<b>44,1%</b>	<b>598,81</b>	<b>649,03</b>	<b>1 247,84</b>	<b>+ 5,3%</b>	<b>1 046,41</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2012 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2010 et 2011).

**5. Annexe : Synthèse des flux de ressources et d'emplois PEEC et PSEEC des CIL de 2011 à 2013**

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2013		Exercice 2012		Variation 2013/2012	Exercice 2011	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Collecte totale P(S)EEC sous forme de subventions (A)	1 486,20	44,4%	1 455,60	41,8%	+ 2,1%	1 413,55	38,5%
Collecte totale nette P(S)EEC sous forme de prêts (B)	156,40	4,7%	163,94	4,7%	- 4,6%	154,23	4,2%
<b>Collecte totale nette P(S)EEC (C) = (A+B)</b>	<b>1 642,60</b>	<b>49,1%</b>	<b>1 619,53</b>	<b>46,6%</b>	<b>+ 1,4%</b>	<b>1 567,78</b>	<b>42,7%</b>
Filiales et autres entreprises liées	175,21	5,2%	193,10	5,6%	- 9,3%	185,16	5,0%
Autres participations	76,38	2,3%	83,26	2,4%	- 8,3%	84,69	2,3%
Autres personnes morales	357,67	10,7%	373,06	10,7%	- 4,1%	383,90	10,5%
<b>Retours Prêts Personnes morales (D)</b>	<b>609,25</b>	<b>18,2%</b>	<b>649,42</b>	<b>18,7%</b>	<b>- 6,2%</b>	<b>653,75</b>	<b>17,8%</b>
Prêts accession directs	506,53	15,1%	516,70	14,9%	- 2,0%	568,98	15,5%
Prêts accession indirects	7,90	0,2%	4,81	0,1%	+ 64,2%	3,59	0,1%
Prêts travaux	433,50	13,0%	519,40	14,9%	- 16,5%	646,45	17,6%
Prêts locatifs	142,85	4,3%	167,20	4,8%	- 14,6%	229,19	6,2%
Autres prêts	1,55	0,0%	1,13	0,0%	+ 37,9%	0,14	0,0%
<b>Retours Prêts Personnes physiques (E)</b>	<b>1 092,33</b>	<b>32,7%</b>	<b>1 209,24</b>	<b>34,8%</b>	<b>- 9,7%</b>	<b>1 448,35</b>	<b>39,5%</b>
<b>Total Retours Prêts (F) = (D+E)</b>	<b>1 701,59</b>	<b>50,9%</b>	<b>1 858,66</b>	<b>53,4%</b>	<b>- 8,5%</b>	<b>2 102,10</b>	<b>57,3%</b>
<b>Ressources totales (G) = (C+F)</b>	<b>3 344,19</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 478,20</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 3,9%</b>	<b>3 669,87</b>	<b>100,0%</b>
Filiales et autres entreprises liées	169,39	5,1%	108,26	3,1%	+ 56,5%	177,44	4,8%
Autres participations	61,22	1,8%	52,47	1,5%	+ 16,7%	66,21	1,8%
Autres personnes morales	264,84	7,9%	266,57	7,7%	- 0,6%	282,73	7,7%
<b>Prêts Personnes morales (H)</b>	<b>495,45</b>	<b>14,8%</b>	<b>427,30</b>	<b>12,3%</b>	<b>+ 15,9%</b>	<b>526,39</b>	<b>14,3%</b>
Titres de participation	162,01	4,8%	159,31	4,6%	+ 1,7%	87,00	2,4%
Autres formes de participation			0,00	0,0%	- 100,0%		
Titres immobilisés	0,47	0,0%	0,65	0,0%	- 28,0%	0,34	0,0%
<b>Valeurs d'acquisition des titres (I)</b>	<b>162,48</b>	<b>4,9%</b>	<b>159,96</b>	<b>4,6%</b>	<b>+ 1,6%</b>	<b>87,34</b>	<b>2,4%</b>
Filiales et autres entreprises liées	40,51	1,2%	18,65	0,5%	+ 117,2%	57,88	1,6%
Autres participations	24,13	0,7%	17,51	0,5%	+ 37,8%	50,90	1,4%
Autres personnes morales	121,65	3,6%	83,97	2,4%	+ 44,9%	215,40	5,9%
<b>Subventions Personnes morales (J)</b>	<b>186,28</b>	<b>5,6%</b>	<b>120,13</b>	<b>3,5%</b>	<b>+ 55,1%</b>	<b>324,19</b>	<b>8,8%</b>
<b>Concours Personnes morales (K) = (H+I+J)</b>	<b>844,21</b>	<b>25,2%</b>	<b>707,39</b>	<b>20,3%</b>	<b>+ 19,3%</b>	<b>937,91</b>	<b>25,6%</b>
Prêts accession directs	625,87	18,7%	615,05	17,7%	+ 1,8%	794,11	21,6%
Prêts accession indirects	0,06	0,0%	0,70	0,0%	- 91,5%	20,32	0,6%
Prêts travaux	121,17	3,6%	54,73	1,6%	+ 121,4%	66,34	1,8%
Prêts locatifs	141,62	4,2%	148,06	4,3%	- 4,4%	192,66	5,2%
Autres prêts	1,49	0,0%	1,86	0,1%	- 19,7%	1,55	0,0%
<b>Prêts Personnes physiques (L)</b>	<b>890,21</b>	<b>26,6%</b>	<b>820,40</b>	<b>23,6%</b>	<b>+ 8,5%</b>	<b>1 074,98</b>	<b>29,3%</b>
Personnes physiques bénéficiaires	55,51	1,7%	38,39	1,1%	+ 44,6%	46,35	1,3%
Personnes physiques bailleurs							
<b>Subventions Personnes physiques (M)</b>	<b>55,51</b>	<b>1,7%</b>	<b>38,39</b>	<b>1,1%</b>	<b>+ 44,6%</b>	<b>46,35</b>	<b>1,3%</b>
<b>Concours Personnes physiques (N) = (L+M)</b>	<b>945,72</b>	<b>28,3%</b>	<b>858,79</b>	<b>24,7%</b>	<b>+ 10,1%</b>	<b>1 121,32</b>	<b>30,6%</b>
Subventions Politiques nationales (O)	1 227,47	36,7%	1 307,90	37,6%	- 6,1%	1 202,26	32,8%
Prêts Politiques nationales (P)	200,00	6,0%	293,93	8,5%	- 32,0%	376,60	10,3%
<b>Concours Politiques nationales (Q)=(O+P)</b>	<b>1 427,47</b>	<b>42,7%</b>	<b>1 601,84</b>	<b>46,1%</b>	<b>- 10,9%</b>	<b>1 578,86</b>	<b>43,0%</b>
<b>Emplois totaux (R) = (K+N+Q) (1)</b>	<b>3 217,40</b>	<b>96,2%</b>	<b>3 168,01</b>	<b>91,1%</b>	<b>+ 1,6%</b>	<b>3 638,09</b>	<b>99,1%</b>
<b>Flux Ressources - Emplois (S)=(G-R)</b>	<b>126,79</b>	<b>3,8%</b>	<b>310,19</b>	<b>8,9%</b>	<b>- 59,1%</b>	<b>31,78</b>	<b>0,9%</b>
<b>(1) Dont : Fonds PEEC</b>	<b>3 207,12</b>	<b>95,9%</b>	<b>3 131,92</b>	<b>90,0%</b>	<b>+ 2,4%</b>	<b>3 587,60</b>	<b>97,8%</b>
<b>Fonds PSEEC</b>	<b>10,28</b>	<b>0,3%</b>	<b>36,09</b>	<b>1,0%</b>	<b>- 71,5%</b>	<b>50,49</b>	<b>1,4%</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2013 ; enquêtes définitives et provisoires exercices 2011 et 2012), UESL (comptes annuels et états de comptes 2013).

Note de lecture : les « Filiales et entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent directement ou indirectement un contrôle exclusif. Les « Autres participations » sont constituées des entreprises dans lesquelles les collecteurs détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

Tanya HALIL - thalil@anpeec.fr  
Service des Études et de l'Informatique  
Département Normes & Analyses Comptables et Financières

Directeur de la publication : Pascal MARTIN-GOUSSET

Coordination : -----

- Akim TAÏROU - atairou@anpeec.fr-----
- Arnaud GÉRARDIN - agerardin@anpeec.fr-----